



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Développement du DAB+ en zone rurale.

Question écrite n° 4047

Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur le développement de la technologie radio *Digital Audio Broadcasting* (DAB+) dans les zones rurales et le maintien de la *Frequency Modulation* (FM) dans les territoires ruraux. En effet, la technologie radio DAB+ a connu un développement exponentiel depuis le début du XXI^e siècle. Elle présente plusieurs atouts, allant d'un meilleur son, à la possibilité d'utiliser plusieurs radios sur la même fréquence. Depuis 2019, de nombreux appareils commercialisés en France sont équipés de récepteurs permettant de capter cette technologie. À ce titre, le Gouvernement et l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM), ont souhaité développer le DAB+ sur le territoire français, qui doit remplacer à terme la FM encore majoritairement utilisée en France. Or, si la technologie DAB+ est aujourd'hui développée au sein des agglomérations françaises, son audience resterait faible dans les zones rurales comme l'Ardèche. Si les véhicules neufs sont équipés de cette technologie, ce n'est pas le cas de l'ensemble des véhicules ; la transition des auditeurs vers ce format demeure lente et représente un véritable défi pour les zones peu denses. Une situation qui n'est pas sans conséquences pour les radios locales associatives, qui font face à deux problématiques. D'une part, il semble que l'ARCOM ne souhaite plus accorder de nouvelles fréquences FM aux radios locales. D'autre part, plusieurs remontées du terrain indiquent que le déploiement du DAB+ n'est pas encore prévu pour les territoires comme l'Ardèche, ce qui freine les perspectives de développement de radio locales associatives sur le territoire. Par ailleurs, il semblerait également que le développement de la technologie DAB+ soit plus difficile en zone rurale. Face à cette situation, la conservation du FM, notamment pour les habitants des communes ardéchoises devrait permettre de conserver ce tissu local, plutôt que de développer une technologie qui ne semble pas aujourd'hui adaptée à ces territoires. Face à ces considérations, il lui demande ce que le Gouvernement entend mettre en place pour conserver la technologie FM au sein des zones rurales, permettant une juste coexistence entre la FM et le développement du DAB+ en France.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Brun](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4047

Rubrique : Ruralité

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#), page 655